

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Représentant du pouvoir Adjudicateur

Madame la Proviseure du lycée Emmanuel Héré – 86 boulevard Maréchal Foch – 54 20 LAXOU

Objet du marché

Fournitures d'équipements – outillages pour les élèves du lycée

I. ID	ENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :	2
II. OE	BJET DU MARCHE	2
III.	MODE DE PASSATION	
IV.	Délai de validité des offres	
V. PR	ESENTATION DES OFFRES	2
A.	Documents fournis aux candidats	2
B.	Composition de l'offre à remettre par les candidats	3
1.	Les justifications à produire quant aux qualités et capacités :	3
2.	Un projet de marché comprenant :	3
3.	- Les documents explicatifs	3
4.	- La pièce non contractuelle destinée au jugement de l'offre	3
VI.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	4
VII.	Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	4
VIII.	SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT D)ES
OFFRE	S	4
A.	Sélection des candidatures	4
B.	Jugement et classement des offres	4
IX.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5

I. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Madame la Proviseure du lycée des métiers du bâtiment et de l'énergie – Emmanuel Héré – 86, boulevard Maréchal Foch - 54 520 LAXOU

Tél: 03.83.90.83.30 Fax: 03.83.90.83.40

Nota bene : RPA = Représentant du Pouvoir adjudicateur.

II. OBJET DU MARCHE

Les prestations concernent la fourniture d'équipements-outillages pour les élèves du lycée. Ces prestations doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes en vigueur.

<u>Les fournitures devront être de bonne qualité (et de qualité supérieure pour les articles le</u> mentionnant dans la liste des prix et dans le détail estimatif).

Le CCAP donne les précisions utiles quant à l'exécution du marché.

III. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée et sous la forme d'un marché à bons de commandes en application de l'article L2120-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 et de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018.

IV. <u>Délai de validité des offres</u>

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

V. PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du RPA.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

A. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- •• Le présent règlement de la consultation ;
- •• L'acte d'engagement;
- •• Le Cahier des clauses administratives particulières

- •• La liste des prix ;
- •• Le détail estimatif indicatif <u>qui n'engage pas le maître d'ouvrage sur le volume des commandes.</u> Ce document permettra de départager les candidats par rapport au critère prix, les quantités fournies sont indicatives.

B. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- 1. Les justifications à produire quant aux qualités et capacités :
- La forme juridique du candidat ;
- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.
- Copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- Le montant du chiffre d'affaires global réalisé en 2022 et en 2023
 - 2. Un projet de marché comprenant :
 - •• L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
 - •• La liste des prix : cadre ci-joint à compléter sans modification et à signer ;
 - •• Le/les tarif(s) barème(s) et catalogue(s) général (ux) du fournisseur de <u>tous</u> les articles qu'il propose ;
 - •• Les modalités de livraison et services associés
 - •• La liste des outillages et équipements proposés avec photo et descriptif (voir liste_outillage.xls attention comprend plusieurs onglets) de tel sorte qu'il y ait <u>un fichier pdf par type de formation</u>.

Ces documents ne devront pas mentionner le nom du fournisseur ; cela doit être anonymé.

3. - Les documents explicatifs

Au projet de marché sera joint le <u>mémoire justificatif et explicatif</u> comportant le/les document(s) suivant(s): Des indications :

- •sur les moyens d'approvisionnement et de livraison
- •sur le service après vente et assistance technique
 - 4. La pièce non contractuelle destinée au jugement de l'offre
- Le document financier détail estimatif quantitatif- : cadre ci-joint à compléter sans modification ;

VI. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros.

L'offre sera transmise sous forme dématérialisée sur la plateforme de l'AJI (<u>https://mapa.aji-france.com/</u>)

VII. <u>Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu</u>

- Sur demande du pouvoir adjudicateur, le candidat devra être en mesure de justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

- Attestation d'assurance :

Les titulaires doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris l'acheteur public, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de l'opération avant ou après son exécution.

VIII. <u>SELECTION</u> <u>DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET</u> CLASSEMENT DES OFFRES

A. Sélection des candidatures

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.
- Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article R2143-3 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 sont éliminées par le RPA

B. Jugement et classement des offres

- Les offres inappropriées ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L2152-2, L2152-3 et L2152-4 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 sont éliminées par le RPA
- Les candidatures et offres parvenues hors délai sont éliminées
- Le RPA examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement.
- Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RPA.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

critère d'attribution	Coefficient
1 - Le prix des prestations	40 %
2 - La valeur technique au regard du mémoire justificatif et explicatif et	60 %
de la liste descriptive des équipements et outillages	

1 - Le critère prix « Cp » (calculé sur la base 100) se calcule ainsi :

Cp = (Meilleure offre/offre de l'entreprise jugée) x coefficient de pondération

2- Le critère valeur technique « Cvt » (calculé sur la base 100) se calcule ainsi :

Qualité et conformité du matériau	50 %
Livraison et services associés	10 %

Chaque critère de la valeur technique se calcule ainsi : (nombre de candidats ayant remis une offre recevable/rang obtenu par l'entreprise jugée) x coefficient de pondération

Les erreurs qui seraient constatées dans l'offre seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le RPA se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs budgétaires ou d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Lycée Emmanuel Héré – service intendance – Annie LAURENT

Téléphone: 03.83.90.83.32

Adresse de courrier électronique (courriel) : annie.laurent@ac-nancy-metz.fr